

## **Pollution et nuisances : Deux poids, deux mesures,**

Le samedi 20 mai, durant le festival de Cannes, des activistes écologistes du mouvement Extinction Rébellion ont placé des voitures télécommandées munies de fumigène et portant des fanions, sur le tarmac de l'aéroport de Cannes-Mandelieu.

Leur objectif était de gêner le décollage des jets privés, de pointer du doigt leur usage indécemment par les ultra-riches au détriment de l'environnement et des riverains qui souffrent des nuisances sonores et de la pollution atmosphérique.

Trois de ces militants (deux femmes (âgées de 49 et 23 ans) et un homme (âgé de 47 ans) ont passé 48 heures en garde à vue et leur domicile a été perquisitionné. **Le procureur de la République de Grasse a ouvert une enquête confiée à la Police aux frontières pour « entrave à la navigation et à la circulation des aéronefs, mise en danger de la vie d'autrui ».** Les militants écologistes devront comparaître devant le tribunal correctionnel de Grasse le 17 novembre prochain. Ils encourent jusqu'à 5 ans d'emprisonnement et 75.000 euros d'amende.

L'Adna, qui depuis de nombreuses années se bat contre les nuisances de l'aéroport de Cannes-Mandelieu s'insurge contre la disproportion des peines encourues au regard de la brève manifestation qui a perturbé la circulation des avions pendant cinq minutes, tout au plus... En effet, malgré les plaintes régulières, les prises de contact avec des responsables politiques locaux et régionaux, les vols sont de plus en plus fréquents, bruyants et les infrastructures se développent, laissant imaginer le pire.

### ***En conclusion, l'ADNA s'interroge :***

***1 - En cette période de réchauffement climatique avéré, où la modération et la sobriété énergétiques sont préconisés par les plus hauts responsables de l'état, qui sont les véritables coupables, les écologistes qui ont tenté d'éveiller les consciences par une action spectaculaire sans danger, ou bien les quelques milliardaires qui survolent quotidiennement à basse altitude les zones d'habitation, et perturbent impunément la vie de dizaine de milliers d'habitants ?***

***2 – Quand on voit la photo du jet prêt à décoller, face à ce minuscule fumigène qui a dû le retarder de... allez, 10 bonnes minutes, on s'interroge sur le 2 poids 2 mesures concernant un lanceur d'alerte mis en examen pour « mise en danger de la vie d'autrui », lourdement sanctionnable, alors que le jet en question, outre les excéder par son bruit, va lâcher sur toute les populations concernée ses tonnes de particules fines et autres gaz toxiques, pour le plaisir égoïste d'un richissime passager, pour lequel, bien sûr, la mise en danger de 50 000 personnes à terme (cancers, maladies respiratoires, espérance de vie diminuée...) n'existera pas.***